

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 3 juin 2025

Sécurité routière : des piquets réflecteurs pour éviter les collisions avec le gros gibier

Plan stratégique
départemental
Horizon 2030

AXE 1

FAIRE DU PUY-DE-DÔME
UN DÉPARTEMENT
OÙ IL FAIT BON VIVRE

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme est engagé sur tous les fronts de la sécurité routière bien au-delà de l'entretien de son réseau. Ainsi, en partenariat avec la Fédération départementale des Chasseurs, il poursuit l'implantation de piquets réflecteurs pour éviter les collisions entre voitures et gros gibier. Les routes les plus accidentogènes signalées par les chasseurs et les élus locaux sont peu à peu pourvues de ces dispositifs innovants.

Le principe est simple : grâce à sa tête réfléchissante, le piquet reflète la lumière des phares des voitures créant une barrière éblouissante qui surprend chevreuils et sangliers et les dissuade de traverser. Le but est aussi de signaler au conducteur qu'il traverse une zone de collisions potentielles et doit renforcer sa vigilance.

Certes les conséquences de ces collisions consistent le plus souvent en dégâts matériels, assortis de grosses frayeurs. Mais ils peuvent s'avérer plus graves si l'on tient compte des manœuvres d'évitement qui se terminent contre un arbre ou un véhicule circulant en sens inverse. Ainsi plusieurs dizaines d'usagers de la route sont tués ou blessés en France chaque année. Une dizaine de blessés dans le Puy-de-Dôme en 2022/2023 et aucun en 2024, depuis l'implantation accrue des piquets.

Un dispositif qui a fait ses preuves

L'efficacité de ces petits équipements simples et économiques se révèle plutôt probante, puisqu'ils réduiraient de 50 à 60 % le nombre de collisions.

Ces piquets rétro-réfléchissants ont déjà été installés sur plusieurs territoires du Puy-de-Dôme, notamment sur la RD 941 dans les secteurs de la Chaîne des Puys et jusqu'à Saint-Avit, ainsi que sur la RD 446 sur le contournement sud de Riom ou la RD 227 vers Loubeyrat. D'autres routes sont en cours d'équipement ou en voie de l'être : la RD 942 vers Nébouzat, la 2089 près d'Aydat ou Perpezat ainsi que la RD 996 dans la région de Saint-Amant-Roche-Savine.

Autre avantage non négligeable de ce dispositif : la protection de la faune sauvage. En

effet, la survie de cette faune dépend souvent de la préservation de ses corridors élémentaires, ces passages s'avérant souvent mortifères à la tombée de la nuit.

Info +

Le Département du Puy-de-Dôme finance cette opération à hauteur de 50 % soit 10 000 € pour 2025.

La Fédération départementale des Chasseurs finance l'acquisition des piquets et assure la pose, la dépose éventuelle, le remplacement et l'entretien avec les sociétés de chasse locales.

